

Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains sur le préavis No 47/05 concernant une demande de crédit d'investissement de fr 82'000.- pour procéder au réaménagement et à l'agrandissement des locaux dévolus au Contrôle des habitants, à la rue du valentin 16.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers.

La Commission s'est réunie le mardi 20 décembre 2005, à l'Hôtel de Ville, dans la composition suivante:

**Mesdames: Irène Keller - Marianne Savary - Françoise Weissbrodt
Messieurs : Jean-David Chapuis- Michel Müller- Jean-Marc Pernet et le soussigné désigné comme rapporteur.**

Lors de notre séance nous avons entendu les explications fournies par MM. les Municipaux Jean-Daniel Carrard, Paul-Arthur Treyvaud, M. François Armada, URBAT, Mme Claude Petit, préposée HAB.

Nous les remercions pour les informations et les détails donnés sur le réaménagement et l'agrandissement des locaux du Contrôle des habitants ainsi que pour le plan présentant une vue de ceux-ci.

HISTORIQUE:

L'office de la population est implanté dans les locaux de la rue du Valentin No 12, sur une surface de 215 m², depuis le milieu des années 1970. Avec le développement de la ville, le personnel oeuvrant dans ce Service s'est rapidement trouvé à l'étroit, situation ne facilitant pas l'accueil des personnes ayant recours à lui. Malgré une amélioration de la réception en 1999, celle-ci n'a pas apporté, dans le temps, l'usage escompté. De plus, il s'est vu attribuer diverses tâches alors accomplies par la préfecture du district

Situation actuelle:

Présentement, le bureau du Contrôle des habitants, ne parvient plus à offrir à sa clientèle (**environ 100 personnes jour**) un accueil digne de la deuxième ville du canton.

Cette situation avait déjà fait l'objet d'observations des diverses Commissions de gestion, qui se sont succédé depuis l'année 2000, à la Municipalité. Cette dernière, qui était consciente du problème, a mené sur divers fronts une

recherche de solutions pour le manque de locaux, pour l'administration générale.

La Commission de gestion 2005, à la suite de sa visite, a dressé un rapport sur les diverses situations rencontrées au sein de l'administration. Celui-ci relève qu'une surface permettant d'apporter une solution au problème est inoccupée à la rue du valentin No 16, (**ancien commerce cuisines Schmidt**) contiguë au contrôle des habitants.

Situation future:

La Municipalité a contacté la Régie assurant la gérance de l'immeuble, laquelle a fait une offre pour la location de cette surface pour un loyer de fr 29'400.- par an.

Un bail à loyer, basé sur ceux existants, jusqu'en 2010, réglant les modalités, a été établi en précisant les frais d'équipements et d'aménagements que la Régie prendrait à sa charge. Ils sont estimés à fr 60'00.- en tenant compte de l'investissement et d'un amortissement sur la durée du bail.

Les nouveaux locaux offriront une surface de 160 m², donnant un accès directement sur la rue du Valentin. La réception comportera trois guichets d'accueil aménagés dans le style rencontré actuellement dans divers bâtiments de Services de la cité thermale, permettant une certaine discrétion. Les cas particuliers seront traités dans un secteur déterminé. Un poste informatique avec un accès limité sur internet sera à la disposition de la clientèle désirant entreprendre des inscriptions en ligne. De plus, la réception sera équipée de présentoirs tenant à la disposition de la clientèle de la documentation se rapportant à l'objet de leur visite et aux diverses manifestations culturelles, sportives, etc. (le plan annexé au préavis est une esquisse de l'aménagement futur du contrôle des habitants).

L'arrière des locaux sera dévolu à l'archivage. Le Kardex (appareil d'archivage des documents) étant en mauvais état, plus de pièces pour les réparations, il sera abandonné et remplacé par un mobilier "bigla" spécifique permettant une gestion maximale des archives et divers documents.

Le mobilier actuel à disposition du personnel sera maintenu. Par contre, le bureau de Madame la Préposée sera adapté à ses besoins.

Pour conclure ce chapitre, il serait souhaitable qu'un système d'appel de soutien en cas de conflit soit envisagé.

Aspects financiers:

Les équipements et le mobilier, des nouveaux locaux ainsi que le remplacement

de la lusterie (**matériel qui pourra être emporté lors du déménagement de ce service dans un bâtiment communal**) seront à la charge du locataire., fr 82'00.-

La location de l'ensemble de l'Office de la population se montera à fr 68'000.- par année, montant figurant au budget 2005.

Conclusions:

La Commission remercie la Municipalité d'avoir immédiatement entrepris les négociations qui ont permis cette réalisation dès la connaissance du report du projet des Anciennes Casernes et de pouvoir ainsi donner une suite concrète au vœu de la Commission de gestion.

A l'unanimité de ses Membres la Commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les articles 1 et 2 du présent préavis.

Le rapporteur :

Guy Angéloz